Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 022-212200158-20261007-2026_357-DE

Commune de
BREHAND

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLÉNÉE-JUGON
Commune de BRÉHAND

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 OCTOBRE 2026

Nombre de membres en exercice : 19
Par suite d'une convocation du 1er Octobre 2026 les membres composant le conseil municipal se sont réunis Salle François Cherdel, le 7 Octobre 2026 à 19 heures.
sous la présidence de Monsieur Yves Ruffet, Maire.

Présents : 14

Yves Ruffet	Marcel Le Moine	Mickaël Le Devehat	Marie-Annick Desaneaux Benoit
Patrick Robert	Etienne Le Boucher	Catherine Guillot	Maud Defin
Maryline Le Picard	Delphine Flageul	Florian Bruyère	Gaëlle Daboudet
Chloé Guillaume	Lilian Guiguen		

Absents excusés pouvoirs : 05

Paulette Beurel	Pouvoir à	MA Desaneaux Benoit
Antoine Marteil	Pouvoir à	Y Ruffet
Amélie Rault	Pouvoir à	D Flageul
Timothée Rolland	Pouvoir à	L Guiguen
Jean Baptiste Morin	Pouvoir à	M le Devehat

Le Maire a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.
Monsieur Etienne Le Boucher est désigné pour remplir cette fonction.

2026-357 Lamballe Terre et Mer : Commissions communautaires
Désignations (corrige la décision municipale du 8 Juillet 2026)

Le Maire de Bréhand
VU les dispositions du CGCT,

- **Rappelle** la première décision municipale en date du 5 juin 2026 :
  - Commission performance publique et innovation :

Yves Ruffet, Maire

  - Commission lien social et bien vivre :

Paulette Beurel, 2ème adjointe

- **Propose** en lieu et place de la décision émise en date du 8 Juillet 2026, les désignations suivantes :

  - Commission préservation et production des ressources

Mickaël Le Devehat, 3ème adjoint

- Commission Développement territorial et cadre de vie

Marcel Le Moine, 1er adjoint

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 022-212200158-20261007-2026_357-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires au bon déroulement de cette affaire.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

le 14 Octobre 2026
Yves RUFFET, Maire

